

Guide provincial d'examen des ressources

Alberta Education, Gouvernement de l'Alberta
Avril 2022

Table des matières

Préface.....	1
Introduction	1
Objectif et public cible	1
Vision.....	2
Contexte	2
Situation.....	2
Cadre de réglementation.....	3
Principales directives et priorités.....	4
Partie 1 : Gestion des ressources.....	4
Rôles et responsabilités	5
Cycle d'amélioration	6
Partie 2 : Lignes directrices relatives à la sélection des ressources	7
1. Conformité avec le curriculum.....	7
2. Adapté au stade de développement	7
3. Expérience des élèves	8
4. Pluralisme.....	8
5. Considérations clés	9

Préface

Le présent guide comprend les sections suivantes :

L'**introduction** présente l'objectif du document et le public cible, la vision, le contexte, la situation, le cadre de réglementation ainsi que les principales directives et priorités.

La partie 1 : Gestion des ressources introduit les concepts qui sous-tendent le processus d'examen des ressources, lequel permet à Alberta Education, aux directions d'écoles et aux enseignants de fournir des ressources d'apprentissage et d'enseignement à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local.

La partie 2 : Lignes directrices relatives à la sélection des ressources fournit des lignes directrices sur l'élaboration de nouvelles ressources et l'exercice du jugement professionnel dans la sélection des ressources à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local. Les directions d'écoles et les enseignants peuvent utiliser ces lignes directrices pour élaborer des processus locaux de sélection des ressources et concevoir des outils d'évaluation afin d'approuver les ressources à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local.

Introduction

Objectif et public cible

Le présent guide fournit aux acteurs du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année (M à 12) de l'Alberta une approche provinciale de sélection et de gestion des ressources d'apprentissage et d'enseignement pour l'environnement d'apprentissage local. Il est recommandé aux directions d'écoles et aux enseignants d'utiliser ce guide pour assurer qu'une approche uniforme d'intégration des ressources à l'environnement d'apprentissage local est adoptée dans l'ensemble de la province.

Le guide a pour objectif :

- de soutenir le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année de l'Alberta en partageant les responsabilités de fournir des ressources à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local;
- d'offrir des ressources d'appui qui assurent l'uniformité de la sélection et de la gestion des ressources et des collections de ressources qui sont conformes au curriculum provincial et qui favorisent l'égalité des chances pour les élèves de l'Alberta;
- de fournir à Alberta Education, aux directions d'écoles et aux enseignants l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsqu'ils évaluent les ressources à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local.

Vision

Fournir des ressources pertinentes, inclusives et de grande qualité pour appuyer l'apprentissage et l'enseignement à tous les niveaux scolaires et dans toutes les matières.

Contexte

Au fil des ans, Alberta Education, les directions d'écoles et les enseignants ont partagé les responsabilités associées aux ressources d'apprentissage et d'enseignement, y compris le suivi et la gestion du rendement, les engagements financiers, l'obtention et la gestion des ressources. Avec les avancées technologiques et le perfectionnement des habiletés qui les accompagne, les autorités scolaires, y compris les directions d'écoles et les enseignants, ont élaboré de plus en plus de ressources locales afin de répondre aux besoins de leurs environnements d'apprentissage locaux.

Dans le cadre de la gestion des ressources, Alberta Education a mis au point un processus d'évaluation, comprenant des critères tels que ceux définis dans les documents intitulés *Guidelines for Recognizing Diversity and Promoting Respect (RDPR)* et *Guiding Voices: A Curriculum Development Tool for Inclusion of First Nation, Métis and Inuit Perspectives Throughout Curriculum*, afin d'examiner, d'autoriser et d'élaborer des ressources d'apprentissage et d'enseignement qui appuient la mise en œuvre du curriculum. Bien qu'Alberta Education ait examiné et autorisé des ressources, et qu'il ait dressé des listes de ressources autorisées propres à chaque matière, les directions d'écoles et les enseignants ont conservé leur autonomie quant à la sélection des ressources, peu importe la source qui satisfait le mieux les besoins en apprentissage, y compris la sélection des ressources non autorisées par Alberta Education. Bien que bon nombre de personnes en soient venues à dépendre des listes de ressources autorisées par Alberta Education, la sélection de ressources figurant sur ces listes demeure facultative.

Situation

Alberta Education et les autorités scolaires peuvent élaborer et tenir à jour des collections de ressources afin de stocker, de gérer et de partager des ressources pour appuyer le curriculum. Les directions d'écoles et les enseignants peuvent sélectionner des ressources de n'importe quelle source, en plus des collections élaborées localement pour répondre à des besoins locaux.

- Le *Guide provincial d'examen des ressources* remplace les documents *RDPR* et *Guiding Voices* afin de simplifier le processus d'examen des ressources.
- Alberta Education se servira du *Guide provincial d'examen des ressources* pour autoriser et recommander des ressources.

- Les directions d'écoles et les enseignants peuvent utiliser le *Guide provincial d'examen des ressources* pour appuyer l'approbation des décisions relatives aux ressources locales.
- En fin de compte, les directions d'écoles et les enseignants ont la responsabilité de sélectionner les ressources jugées appropriées pour les élèves qui sont conformes à la législation ainsi qu'aux politiques directives provinciales et locales et aux directives.
- Le partage des ressources, bien qu'il ne soit pas exigé, tire profit des économies d'échelle et offre aux directions d'écoles des ressources d'appui au perfectionnement professionnel afin qu'ils travaillent en collaboration pour répondre aux divers besoins des élèves.

Cadre de règlementation

Reconnaissant que l'éducation est de compétence provinciale, les autorités scolaires disposent de la souplesse nécessaire pour utiliser les ressources et toute méthode d'enseignement, pourvu qu'elles observent la règlementation provinciale et fédérale. Alberta Education, les directions d'écoles et les enseignants partagent la responsabilité de trouver et de sélectionner les ressources à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local afin de répondre à des besoins particuliers. Le *Guide provincial d'examen des ressources* tient compte des cadres de gouvernance généraux imposés par la législation et les politiques fédérales et provinciales :

- [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (2019)
- [Affirmer l'éducation en français langue première, fondements et orientations](#) (2001)
- [Charte canadienne des droits et libertés](#) (1982)
- [Loi sur le multiculturalisme canadien](#) (1985)
- [Loi sur le droit d'auteur](#) (1985)
- [Code criminel](#) (1985)
- [Education Act](#) (2012)
- [First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework](#) (2002)
- [Freedom of Information and Protection of Privacy Act](#) (2000)
- [Politique en matière de francophonie : plan d'action 2020-2023](#) (2020)
- [Politique sur l'éducation inclusive](#) (aucune date)
- [Arrêté ministériel sur l'apprentissage des élèves](#) (2020)
- [Personal Information Protection Act](#) (2003)
- [Curriculum de l'Alberta](#)
- [Protection du savoir et des expressions culturelles autochtones au Canada](#) (2020)
- [Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](#) (2012)

Principales directives et priorités

Différents facteurs influencent et éclairent les changements de politique aux échelons fédéral, provincial et local. De nouvelles considérations d'ordre social ou culturel peuvent également influencer les principales directives et priorités. Alberta Education et les directions d'écoles ont la responsabilité commune de trouver et d'examiner les ressources afin de répondre à des besoins particuliers, allant ainsi au-delà des engagements opérationnels continus.

Partie 1 : Gestion des ressources

La gestion des ressources est la conservation continue de collections de ressources de qualité. Cela permet d'offrir et d'appuyer des solutions évolutives et économiques aux directions d'écoles et aux enseignants. Les stratégies et les lignes directrices relatives à la gestion des ressources s'appliquent à toutes les ressources sélectionnées pour utilisation dans l'environnement d'apprentissage local, peu importe leur contenu, leur format ou leur source.

Aux fins du présent guide, le terme *ressource d'apprentissage et d'enseignement* est employé de manière interchangeable avec le terme *ressource* et il est défini comme suit :

- Ressource : tout matériel utilisé par les élèves et les enseignants aux fins d'apprentissage et d'enseignement.

Les types de ressources suivants sont conformes au *Guide provincial d'examen des ressources* :

- Ressource autorisée : une ressource examinée avec succès par Alberta Education qui se rapporte à au moins un résultat d'apprentissage défini dans le curriculum autorisé par la province.
- Ressource recommandée : une ressource qui fait partie d'un sous-ensemble de ressources autorisées qui sont conformes aux éléments des connaissances figurant dans le curriculum autorisé par la province.
- Ressource approuvée : une ressource examinée avec succès par une direction d'école ou un enseignant pour utilisation dans le contexte local.

Remarque : Le terme *examen* renvoie au processus de sélection des ressources mené pour chaque ressource.

La constitution d'une collection de ressources flexible et évolutive permet de répondre aux besoins du système d'éducation en :

- permettant aux élèves et aux enseignants d'avoir accès au curriculum provincial en format numérique;

- donnant accès à des ressources numériques et non numériques fiables et autorisées qui correspondent aux résultats d'apprentissage du curriculum;
- intégrant des outils d'exploration des ressources qui entraînent des gains d'efficacité dans la recherche et l'extraction de ressources;
- permettant les améliorations et les gains d'efficacité dans les fonctions de collecte et de conservation des ressources dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Un processus commun de sélection de ressources permet de répondre aux besoins des élèves et des enseignants en :

- assurant l'actualité, l'exactitude et la pertinence des ressources par rapport aux résultats d'apprentissage du curriculum provincial;
- fournissant des ressources provenant de sources fiables et autorisées;
- intégrant une conception et des technologies qui favorisent l'inclusion dans l'environnement d'apprentissage local.

Rôles et responsabilités

Alberta Education, les directions d'écoles et les enseignants se partagent les responsabilités associées à la tenue à jour des ressources et des collections de ressources en appliquant les principes de gestion commune des ressources afin de fournir aux enseignants des ressources exactes, actualisées et pertinentes qu'ils peuvent partager ou adapter pour répondre aux besoins de leur environnement d'apprentissage local. Pour appuyer ces responsabilités partagées, Alberta Education :

- fournit une collection de ressources provinciales centralisées pour partager ou adapter les ressources d'apprentissage et d'enseignement autorisées et recommandées;
- encourage l'utilisation du *Guide provincial d'examen des ressources* pour sélectionner les ressources qui conviennent le mieux à l'environnement d'apprentissage local;
- s'engage auprès des autorités scolaires à cerner et à combler les lacunes dans les collections de ressources en examinant :
 - les résultats d'apprentissage là où il manque de ressources;
 - les matières là où il y a peu de ressources;
 - les besoins en matière de réglementation, y compris la législation, les politiques, les directives et les principales priorités;
- recense et sélectionne les ressources en fonction du *Guide provincial d'examen des ressources*.

Les autorités scolaires pourraient vouloir intégrer à leurs politiques et processus de sélection des ressources leur propre outil d'évaluation des ressources mis au point localement.

Cycle d'amélioration

La sélection des ressources est un processus continu. Le système d'éducation de l'Alberta s'efforce d'être proactif en veillant à ce que les élèves et les enseignants aient accès à des ressources exactes, pertinentes et à jour pour appuyer les résultats d'apprentissage.

Amélioration continue

L'amélioration continue est une méthode proactive qui consiste à déterminer, à analyser et à améliorer les procédures et les processus existants afin de sélectionner ou d'élaborer des ressources d'apprentissage et d'enseignement. La méthode permet l'entretien actif des ressources et des collections de ressources. L'amélioration continue offre également à Alberta Education la capacité de tirer profit des économies d'échelle pour accéder aux ressources, les partager et les adapter afin de contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage.

- La révision du *Guide provincial d'examen des ressources* permet d'apporter des améliorations et des mises à jour qui sont fondées sur la recherche, sur les changements de politique ou de législation, sur les changements apportés aux principales directives ou priorités et sur la rétroaction formulée par les utilisateurs et les experts des matières.
- Le jugement professionnel et les pratiques exemplaires éclairent et encouragent la création d'environnements d'apprentissage locaux inclusifs qui valorisent le pluralisme et la diversité, favorisent le sentiment d'appartenance et sont accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires pour chaque élève.
- La détermination des lacunes dans les collections de ressources provinciales et locales peut donner lieu à une augmentation des ressources.
- Chaque fois qu'il y a des développements importants et urgents, y compris des changements de politique ou de législation, des changements dans les principales directives, les priorités ou les tendances, Alberta Education ou le personnel de direction des écoles peut entreprendre un examen de ses collections de ressources respectives.

Le processus d'amélioration continue tiendra également compte des tendances, des événements en cours ainsi que de la recherche fondée sur des données probantes pour déterminer la pertinence des ressources sélectionnées. Un cycle d'examen permet d'atteindre les objectifs suivants :

- L'examen des ressources permet de confirmer l'exactitude, l'actualité et la pertinence des ressources et peut attirer l'attention sur les points préoccupants, les lacunes ou les besoins.

- L'examen d'une ressource autorisée ou recommandée par la province ou d'une ressource approuvée localement vise à assurer sa correspondance à un ou plusieurs niveaux scolaires ou matières, suivant la description donnée dans le curriculum provincial, et sa conformité à au moins un résultat d'apprentissage.

Partie 2 : Lignes directrices relatives à la sélection des ressources

En fin de compte, la responsabilité de la sélection des ressources utilisées dans l'environnement d'apprentissage local incombe aux directions d'écoles et aux enseignants. Les directions d'écoles et les enseignants peuvent utiliser les lignes directrices ci-après pour mettre au point un outil d'évaluation qui contribue à l'uniformité dans la sélection de ressources de qualité. Les enseignants doivent examiner les ressources pour s'assurer qu'elles donnent aux élèves l'occasion d'améliorer les liens avec le curriculum.

1. Conformité avec le curriculum

Une ressource est acceptable lorsqu'elle se rapporte à au moins un résultat d'apprentissage. Veuillez noter que les ressources peuvent appuyer les résultats d'apprentissage d'un niveau scolaire à l'autre et d'une matière à l'autre, et appuyer ainsi de nombreux résultats d'apprentissage.

Série de ressources

Une série de ressources comprend deux éléments de ressources ou plus qui sont interdépendants et suivent un ordre recommandé. Au moment de sélectionner une série de ressources, il faut s'assurer qu'au moins un élément correspond à au moins un résultat d'apprentissage pertinent.

Ensemble de ressources

Un ensemble de ressources est composé de deux éléments de ressources ou plus et il n'est pas limité par un ordre particulier. Au moment de sélectionner un ensemble de ressources, il faut s'assurer que l'ensemble correspond à au moins un résultat d'apprentissage pertinent à une matière ou un niveau scolaire particulier.

2. Adapté au stade de développement

Le terme « adapté au stade de développement » renvoie au fait qu'une ressource est adaptée, sur les plans cognitif, physique ou affectif, à l'âge des élèves. Au moment de sélectionner une ressource à utiliser dans l'environnement d'apprentissage local, l'enseignant tiendra compte de la

mesure dans laquelle la ressource répondra aux besoins de chaque élève et à ceux de l'ensemble de la classe.

3. Expérience des élèves

Les ressources ont un sens et elles appuient d'une manière pertinente l'apprentissage des élèves.

4. Pluralisme

Les ressources qui sont conformes au curriculum reconnaissent la nature et le patrimoine diversifiés de l'Alberta ainsi que l'importance de traiter chaque personne avec respect et équité, et elles facilitent la compréhension des Albertains et des Canadiens. Les ressources utilisées dans les écoles traitent des déséquilibres de pouvoir en matière de diversité et elles font avancer l'idée que toutes les personnes naissent égales en dignité, en droits et en responsabilités, sans distinction de race, de couleur, d'origine ancestrale ou de lieu d'origine. Les ressources contribuent à la lutte contre le racisme et abordent la dynamique de pouvoir racial en assurant l'équité aux fins de diversité et en prêtant attention à l'inclusion, à la présentation et à la juxtaposition de l'information, des idées et des images. Les ressources accroissent la sensibilisation au patrimoine multiculturel de la société albertaine et d'ailleurs, où tous les citoyens peuvent participer et contribuer à la vie culturelle, sociale, économique et politique, et elles renforcent l'appréciation et le respect de ce patrimoine.

Favoriser l'égalité et la non-discrimination

Les ressources reflètent, le cas échéant, des perspectives diversifiées, y compris en matière de race, de croyances religieuses, de couleur, de sexe, d'identité de genre, d'expression de genre, d'incapacité physique, d'incapacité mentale, de situation familiale ou d'orientation sexuelle, conformément à l'article 35.1(2) de l'[Education Act](#).

Expériences et perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le *Guide provincial d'examen des ressources* fixe des attentes afin que les ressources reflètent les expériences, l'histoire, la culture, les points de vue et les façons de savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits d'une manière authentique et appropriée dans le curriculum M à 12. Afin de donner suite aux engagements pris dans les appels à l'action liés à l'éducation pour la réconciliation, les ressources doivent :

- représenter avec exactitude la diversité linguistique, géographique, politique et culturelle des Premières Nations, des Métis et des Inuits, en Alberta et au Canada;
- intégrer les contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits, leurs langues, leurs cultures ou leurs identités;

- présenter des exemples, des récits, des histoires et des images des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que leurs langues, leurs cultures ou identités, et garantir le respect des voix, des perspectives, des expériences et des visions du monde des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- utiliser un langage, des récits, et des représentations visuelles et textuelles qui sont inclusifs et respectueux des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur les plans linguistique, géographique, politique et culturel.

Perspectives francophones

Les ressources présentent aux élèves des perspectives francophones. Les élèves acquerront une appréciation et une compréhension de la dualité linguistique, de la diversité culturelle, de l'histoire et de contextes contemporains ainsi que des contributions de francophones et de leurs communautés. Les ressources qui appuient les perspectives francophones :

- communiquent les contributions de francophones à l'économie, à la mosaïque culturelle et à la société de l'Alberta dans son ensemble;
- soutiennent le sentiment d'identité et d'appartenance des élèves francophones;
- intègrent des sujets et des contributions qui concernent les francophones, y compris des personnes importantes, des récits, des idées et des histoires dans des contextes locaux et à l'étranger;
- utilisent des adaptations, et non des traductions littérales, de récits, d'histoires, de perspectives et d'expériences.

5. Considérations clés

Propriété intellectuelle

Lorsqu'Alberta Education, les directions d'écoles et les enseignants examinent une ressource, ils doivent également tenir compte des droits d'auteur des titulaires de droits de propriété intellectuelle. Certaines utilisations d'un objet protégé par un droit d'auteur peuvent être autorisées par l'obtention d'une permission du titulaire des droits de propriété intellectuelle. Un titulaire de droits de propriété intellectuelle est l'auteur ou le créateur original, et il a le droit exclusif d'octroyer un accord de licence ou un contrat de licence particulier ou de donner l'autorisation d'utiliser et de présenter l'objet protégé par un droit d'auteur.

Accessibilité, convivialité et inclusion

Les ressources conçues pour les élèves sont à privilégier afin que les élèves puissent maîtriser la façon dont ils interagissent avec la ressource. Une ressource accessible, conviviale et inclusive :

- offre une expérience utilisateur équivalente à tous les élèves, peu importe leurs capacités;
- permet aux élèves de percevoir, de comprendre et de parcourir la ressource, et d'interagir avec celle-ci sans obstacle.

Conception et technologie

En plus de veiller à la conformité des ressources au contenu et au curriculum, les directions d'écoles et les enseignants doivent examiner les caractéristiques des ressources numériques et non numériques comme la conception universelle, l'intégration de soutiens d'utilisation, la conception adaptée, le caractère actuel et la pertinence de la technologie ainsi que l'adaptabilité. L'examen de la conception et de la technologie prend en considération l'utilisation efficace et appropriée des ressources audios et visuelles ainsi que la disposition. La conformité de la ressource aux pratiques exemplaires et, s'il y a lieu, la mesure dans laquelle la ressource utilise efficacement la conception et la technologie pour appuyer l'apprentissage peuvent influencer la valeur globale d'une ressource.

Sujets de nature délicate

L'examen des ressources devrait aborder l'inclusion de sujets de nature délicate ou de questions sociales que les enseignants doivent cerner et examiner avant d'utiliser une ressource avec les élèves. Les questions de nature délicate ou controversées sont des sujets délicats qui portent sur des valeurs ou des croyances qui ne font pas l'objet d'un consensus. Les questions de nature délicate peuvent être de longue date ou très récentes et elles peuvent varier selon la situation locale ou mondiale, ou encore en intensité au fil du temps. Les ressources qui contiennent des sujets délicats, pour le public ou sur le plan personnel, peuvent faire partie intégrante de l'apprentissage des élèves. Les sujets de nature délicate peuvent aider à préparer les élèves à participer d'une façon responsable à une société démocratique et pluraliste, à raisonner d'une manière logique et à examiner différents points de vue afin d'exercer un jugement sûr tout en se conformant aux obligations juridiques et aux normes professionnelles.

Les ressources qui contiennent des sujets délicats ou qui traitent de questions de nature délicate offrent aux enseignants et aux élèves des occasions d'examiner :

- d'autres points de vue, pourvu que l'information ne soit pas limitée par la législation fédérale ou provinciale;
- des perspectives et une prise de décision éclairée tout en respectant le niveau de maturité, les capacités, les besoins éducatifs et la situation des élèves;

- des occasions d'intégration au curriculum;
- des contextes locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Les ressources dans le domaine de la littérature, en particulier, peuvent présenter aux élèves des questions complexes de nature délicate qui ne sont peut-être pas faciles à résoudre. Les ressources qui contiennent des sujets délicats ou qui abordent des questions de nature délicate amènent les élèves à faire preuve de pensée critique et créative, les aident à devenir des citoyens qui observent l'éthique, font preuve de respect et d'esprit d'équipe et incarnent des idéaux démocratiques, et elles peuvent contribuer au développement de degrés d'empathie et d'acceptation chez les élèves.

Les parents des élèves ont le droit d'être informés par l'autorité scolaire, au moyen d'un préavis aux parents, lorsque des cours, des curriculums ou des programmes d'études, du matériel didactique, l'enseignement ou des travaux comportent de la matière qui traite principalement et ouvertement de religion ou de sexualité humaine. Le processus d'examen des ressources cherche à repérer dans celles-ci les sujets qui exigent d'une autorité scolaire qu'elle transmette aux parents ou tuteurs une lettre écrite d'avis aux parents.

Un avis aux parents est aussi nécessaire pour les cours élaborés à l'échelle locale qui contiennent un sujet qui traite principalement et ouvertement de religion ou de sexualité humaine, s'il y a lieu. Sur cette question, la législation n'a pas pour objet d'interrompre l'enseignement ni la discussion de questions de nature délicate dans l'environnement d'apprentissage local, mais de donner un préavis aux parents du sujet présenté aux élèves. (Se reporter aux articles 58.1 et 58.2 de l'[Education Act](#), pour connaître les exigences prévues par la loi.)

Conclusion

L'approche de planification de l'enseignement, le jugement professionnel qu'exerce l'enseignant et le contexte local influencent la sélection des ressources. Les lignes directrices relatives à la sélection des ressources ont pour but de fournir une approche cohérente à la détermination de ressources de grande qualité ou inclusives pour l'environnement d'apprentissage local. Les lignes directrices sont un moyen d'assurer que les ressources autorisées ou recommandées par la province, ou encore approuvées localement, sont des exemples d'exactitude, d'actualité et de pertinence.